

# Passerelle

Journal Municipal d'Information de la commune d'Ardentes

Juillet 2020 - N°36



Elections Municipales 2020

- P. 2** Le mot du Maire
- P. 3** Covid 19
- P. 4-5** Le nouveau Conseil Municipal
- P. 6** Budget
- P. 7** Travaux & Projets
- P. 8** Bien vivre ensemble



Chères ardennaises, chers ardennais,

*Coronavirus, Covid 19 ...* Derrière ces deux mots, se cache un virus microscopique venu de Chine, qui à lui tout seul a mis à l'arrêt les trois quarts de la planète et provoqué la mise sous état d'urgence sanitaire de notre pays. Et c'est dans ce contexte que le 15 mars dernier vous nous avez élus, mon équipe municipale et moi-même, juste avant la mise en confinement général de la population pour près de trois mois.

*Au nom de l'ensemble de l'équipe, je vous exprime nos remerciements les plus chaleureux et toute notre gratitude.*



Je félicite les élus, qui ont assuré leur mission jusqu'à la fin de leur mandat, prolongé jusqu'au 27 mai dernier, date à laquelle le nouveau Conseil Municipal a pu être installé. Je remercie nos agents, qui dans une période d'incertitude sanitaire absolument inédite ont accepté de réorganiser leurs emplois du temps afin que nos services continuent à fonctionner. Un service administratif minimum a été assuré à la mairie. Depuis le début de la crise un accueil des enfants prioritaires a été maintenu au Multi-accueil, à l'Accueil de Loisirs avant et après l'école ainsi que les mercredis. Malgré la réduction de leurs effectifs, nos services techniques ont parfaitement assuré l'organisation et le nettoyage strict des structures en fonctionnement et l'entretien de notre commune.

Je remercie également nos enseignantes, qui ont permis un accueil des enfants prioritaires au plus fort de la crise. Dès le 14 mai et toujours en partenariat constructif avec elles, nous avons fait en sorte que le plus grand nombre possible d'élèves puisse retourner en classe.

Et je n'oublie pas nos commerçants, qui dès le début du confinement ont organisé leurs commerces et mis en place des services de livraisons afin que chacun puisse être ravitaillé.

Et pour terminer, je n'oublie pas la vingtaine de couturières bénévoles, qui ont fabriqué 2 000 masques en tissus pour nos ardennais.

A l'heure où j'écris ces lignes l'ensemble des mesures de protection sanitaire ne sont pas encore toutes levées. La réouverture de nos structures est conditionnée par l'assouplissement de règles sanitaires strictes et notre vie associative n'a pas pu reprendre ses activités avant l'été. Les mêmes contraintes de sécurité, impossibles à mettre en application dans un bassin de loisirs tel que le nôtre ne nous ont malheureusement pas permis d'ouvrir notre piscine cet été.

Je pense à nos entreprises et à l'emploi, sur lesquelles pèsent de lourdes menaces pour les mois qui viennent. Plus que jamais il nous faudra être attentifs aux besoins de nos administrés et faire en sorte que personne ne reste au bord du chemin.

Je sais que parmi nos ardennais, certains ont été touchés par la COVID 19. Je pense bien évidemment à eux et à leurs familles.

Votre nouveau Conseil Municipal est maintenant au travail. La vie de notre commune se réorganise, les dossiers reprennent vie et les chantiers repartent. C'est en particulier le cas de la Maison de Santé, dont les travaux de la seconde tranche débuteront à l'automne. Dans la seconde partie de l'année, nous travaillerons également sur le projet de Maison de Service au Public. Elle facilitera à terme les ardennais dans leurs démarches auprès des services publics.

Je vous souhaite à tous le retour à une vie plus normale et plus apaisée afin de pouvoir profiter pleinement de l'été.

Gilles Caranton

## BANQUE ALIMENTAIRE



Pendant la période de confinement, des élus aidés par 2 agents des services techniques ont assuré des livraisons à domicile de produits alimentaires via la banque alimentaire auprès de quelques bénéficiaires.

Un grand merci aux commerçants de la commune qui n'ont pas hésité à multiplier les livraisons pour répondre aux besoins grandissants des Ardentais

## CCAS

Afin d'éviter tout isolement social pendant l'épidémie, 4 membres du CCAS ont téléphoné aux personnes inscrites sur le registre des personnes âgées ou vulnérables. Plusieurs d'entre elles ont souhaité recevoir des appels réguliers chaque semaine.



## Accueil Collectif de Mineurs

Pendant les vacances d'avril, les enfants de personnel soignant ou réquisitionné ont été accueillis au centre de loisirs, tout en respectant les mesures de distanciations physiques.

## Médiathèque :

Notre médiathèque est également entrée en confinement le 17 mars. Magali Chabenat a alors conseillé à ses lecteurs l'utilisation de la Bibliothèque numérique, service proposé par la Bibliothèque Départementale. Mais dès le 18 mai, un drive a été mis en place. Les lecteurs pouvaient récupérer leurs envies de lecture sur rendez-vous.

Enfin, et avec le retour des bénévoles, notre médiathèque a pu rouvrir ses portes au public le 23 juin dans le respect des règles sanitaires encore en vigueur.

## ECOLE

Notre école Saint Martin a été l'une des écoles du département retenues par notre circonscription pour accueillir les enfants du personnel soignant et prioritaire, même si l'enfant n'était pas scolarisé à Ardentes. L'accueil périscolaire était organisé dans les locaux habituels et les repas fournis par les parents étaient pris dans l'école sous la surveillance du personnel communal.

Le 14 mai, un quart des enfants était attendu. L'accueil périscolaire a été organisé dans chaque école et les enfants ont pu retourner à la cantine scolaire pour le déjeuner.

Puis le président a annoncé qu'à partir du 22 juin, tous les enfants devaient pouvoir retourner à l'école. Les règles sanitaires étaient assouplies et les règles de distanciation devenaient plus souples mais le brassage des classes était impossible. Les élèves de maternelle prenaient leur repas au restaurant scolaire alors que ceux des écoles primaires restaient dans leur classe et recevaient un plateau froid.



*A quoi ressemblera la prochaine rentrée scolaire ?*

*Mais avant, il y a les vacances d'été !*

## UN MASQUE pour CHACUN ...

Malgré quelques difficultés d'approvisionnement, chaque habitant de la commune a reçu un masque offert par le Conseil Départemental.

Les élus ont distribué 380 masques aux personnes de 75 ans et plus.

Au fur et à mesure des livraisons, des permanences tenues en mairie ont permis à chacun de venir retirer le sien.



20 couturières bénévoles ont répondu à l'appel lancé par la mairie pour confectionner des masques. 2000 pièces textiles ont ainsi été fabriquées et données aux Ardentais.

Nombreux sont ceux aussi qui ont participé par des dons de tissus, élastiques et galons ou téléphoné en mairie pour proposer leur aide.

*Un grand MERCI à tous pour ces beaux gestes de solidarité.*



Gilles CARANTON  
Maire  
Conseiller Communautaire



## VOTRE NOUVEAU



Jacky PINCHAULT  
1<sup>er</sup> adjoint

### **Délégué aux Finances**

Président : Gilles Caranton  
Vice-Président : Jacky Pinchault

#### *Membres :*

Audrey Bignon - Nathalie Gaufilet  
Cédric Dewez - Michel Pinon -  
Dominique Lecarer-Miotton -  
Karine Moreau-Joseph

### **Délégué à la Vie Associative**

Président : Gilles Caranton  
Vice-Président : Frédéric Libaud

#### *Membres :*

Didier Barachet -  
Stéphane Boutin - Odile Boussardon  
Nathalie Gaufilet - Nadine Laplaine  
Dominique Lecarer-Miotton



Frédéric LIBAUD  
5<sup>e</sup> adjoint



Marie-Christine BEHRA  
2<sup>e</sup> adjoint

### **Déléguée à l'Action Sociale, Centre de Loisirs, CCAS, Médiathèque**

Président : Gilles Caranton  
Vice-Président : M.Christine Behra

*Membres :* Odile Boussardon -  
Sylvie Gerbaud - Nadine Laplaine  
Michel Gérard - François Louet -  
Michel Pinon

### **Déléguée à la Vie Scolaire, Périscolaire, Communication**

Président : Gilles Caranton  
Vice-Président : Laurence Arduin

*Membres :* Stéphane Boutin -  
Sabine Desmaison - Cédric Dewez  
Emilie Prunier - Bruno Paquet -  
Aurélie Viol



Laurence ARDOUIN  
6<sup>e</sup> adjoint



Patrick DALOT  
3<sup>e</sup> adjoint

### **Délégué aux Travaux**

Président : Gilles Caranton  
Vice-Président : Patrick Dalot

*Membres :* Audrey Bignon -  
Stéphane Boutin - Odile  
Boussardon - Franck Chabenat  
Karine Moreau-Joseph - Emilie  
Prunier

### **Délégué à l'Urbanisme**

Président : Gilles Caranton  
Vice-Président : Michel Saladin

*Membres :* Didier Barachet -  
Sabine Desmaison - Alexandre  
Gaurillat - Michel Gérard -  
François Louet - Bruno Paquet



Michel SALADIN  
7<sup>e</sup> adjoint



Annick FOURRE  
4<sup>e</sup> adjoint

### **Déléguée Personnel, Multi-accueil, Restaurant scolaire**

Président : Gilles Caranton  
Vice-Président : Annick Fourré

*Membres :* Franck Chabenat - Sabine  
Desmaison - Cédric Dewez - Sylvie  
Gerbaud - Alexandre Gauriat - Aurélie  
Viol



Monsieur Le Maire et ses Adjoints

**CONSEIL MUNICIPAL**



**Audrey  
BIGNON**



**Didier  
BARACHET**  
Conseiller Communautaire



**Odile  
BOUSSARDON**



**Stéphane  
BOUTIN**



**Sabine  
DESMAISON**  
Conseillère Communautaire



**Franck  
CHABENAT**



**Nathalie  
GAUFLET**



**Cédric  
DEWEZ**



**Sylvie  
GERBAUD**



**Alexandre  
GAURIAT**



**Nadine  
LAPLAINE**



**Michel  
GERARD**



**Dominique  
LECARER-MIOTTON**



**François  
LOUET**



**Karine  
MOREAU-JOSEPH**  
Conseillère Communautaire  
suppléante



**Bruno  
PAQUET**



**Emilie  
PRUNIER**



**Michel  
PINON**



**Aurélie  
VIOL**

## Budget 2020 : un budget confiné

Exceptionnellement cette année le budget a été voté par le conseil municipal le 17 juin 2020.

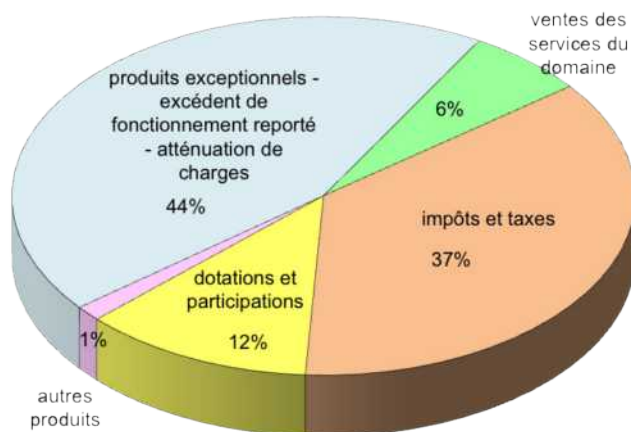
Ce début d'année fut marqué par l'épidémie de COVID 19 qui a entraîné une crise sanitaire sans précédent et généré une très forte baisse de l'économie mondiale y compris en France.

La période de confinement et l'arrêt de l'activité économique pendant plus de deux mois ont eu une incidence directe sur les finances des collectivités locales qui se traduit par une baisse importante des recettes et une augmentation des dépenses de fonctionnement (masques, produits d'hygiène, aménagements des locaux,...) ainsi qu'une incertitude pour la fin de l'année et l'année prochaine.

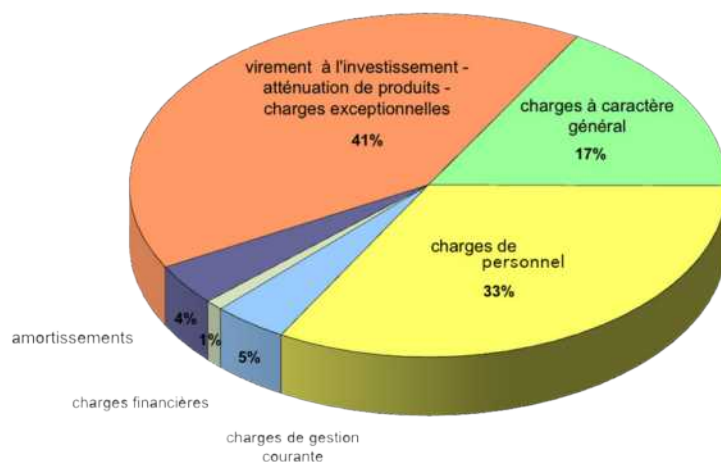
Dans ce contexte, le budget a donc été établi avec encore plus de rigueur que les années précédentes afin de garder un peu de marge pour faire face à de nouveaux aléas le cas échéant.



### recettes de fonctionnement année 2020



### dépenses de fonctionnement année 2020



Cependant grâce à une bonne gestion des finances de la commune depuis de nombreuses années, nous allons pouvoir supporter cette charge supplémentaire mais notre programme d'investissements risque d'être un peu différé.

Après avoir analysé et budgété tous les postes de recettes et de dépenses avec beaucoup de prudence, il en ressort un excédent de fonctionnement d'environ 2 M€ ce qui devrait nous permettre de réaliser les investissements suivants :

- Maison de santé 2ème tranche
- Réserve foncière
- Démolition des anciens bâtiments militaires
- Acquisition matériel et mobilier
- Programme de VRD et d'entretien des bâtiments communaux
- Etudes de faisabilité (MSAP, centre bourg, église St Martin)

Malgré les difficultés rencontrées ces derniers mois, nous sommes confiants et déterminés à appliquer notre programme et ces investissements s'inscrivent dans la poursuite de ceux déjà engagés par le précédent conseil municipal avec comme objectif d'apporter toujours plus de services et une meilleure qualité de vie aux Ardentais.



## Bienvenue !

Stéphanie ROGER a intégré notre équipe depuis le 2 juin 2020 pour assurer le remplacement de Brigitte FINCK, responsable du service administratif, qui part à la retraite à la fin de l'année.

Imposé par l'Etat d'Urgence Sanitaire, le confinement de près de trois mois sur la période de mars à mai n'a bien sûr pas été sans conséquences sur l'avancement des projets et des chantiers en cours sur notre commune. Dans la mesure du possible, l'équipe municipale et les agents en place se sont efforcés de faire avancer les dossiers :



### La rue Maurice GERARD

Les entreprises concernées ayant cessé leur activité pendant deux mois, le délai de livraison se voit donc prolongé d'autant. La première partie paysagère est maintenant terminée.

Les travaux de la seconde partie et l'ouverture complète de la rue sont conditionnés par la vente des terrains desservis par cette rue.

Montant global du chantier  
227 172,65€ TTC

La démolition des appartements militaires de la Rue Pasteur

Le coût de réhabilitation de ces bâtiments pour une mise aux normes de construction actuelles ayant été jugé prohibitif, il a été décidé de les démolir. Confiée à un cabinet spécialisé, la gestion de ce dossier de déconstruction est en cours, pour une ouverture de chantier avant la fin de l'année. La zone sera ensuite reconfigurée en lots destinés à la construction privée, dont la vente permettra de couvrir le coût de la démolition.

### Les travaux de l'église St VINCENT

Réalisés avant l'arrêt des activités, les travaux importants de consolidation de l'église St VINCENT sont maintenant terminés. Après injection de résine sous les fondations, ils intégraient également une intervention de réparation des murs à l'intérieur de l'édifice ainsi que de consolidation de la charpente. Une reprise complète des marches de l'entrée a également été décidée en phase chantier et réalisée dernièrement.

Le coût global de ce chantier est de 131 642,44€ TTC



### Les Pelles de Clavières

Après des années d'instruction et sans préjuger des conclusions des études actuellement conduites par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre, ce dossier a obtenu l'accord des services de l'Etat pour une réparation. Récemment effectuée et pour un coût de 50 000€, cette intervention réalisée par l'entreprise SEGEC a consisté à remplacer les 6 anciennes vannes en béton et leurs mécanismes, rendus pratiquement inutilisables par les années, par des vannes métalliques. Ceci devrait permettre une meilleure gestion du flux de la rivière Indre.



### La maison de santé de l'ilot St Martin

Egalement retardée pour cause de Coronavirus, la consultation est maintenant terminée. Les travaux vont donc pouvoir commencer à la rentrée de septembre. Ils concernent l'aménagement de plusieurs cabinets dans l'ancienne pharmacie, en lien avec l'actuelle maison de santé de la Place St Martin et permettront à terme de regrouper l'ensemble des professions médicales et paramédicales sur un même lieu. Ils devraient se dérouler sur un an pour un montant global d'environ : 850 000€ TTC

### Ils méritent toutes nos félicitations !

Réduite au strict minimum pendant la période de confinement, avec beaucoup de courage notre équipe technique s'est efforcée de maintenir notre commune dans un état d'entretien et de propreté maximum.



Avec beaucoup d'imagination et de volonté, nos espaces verts ont été fleuris et agrémentés de riches décorations et ceci dans la perspective possible d'une sécheresse estivale.



Vitesse, déchets, bruits, feux domestiques, il existe des règles, des codes et des lois permettant à chacun d'évoluer sans gêner l'autre et ne pas le mettre en danger.

Malheureusement, il est fréquent d'assister à des incivilités. Même s'il s'agit d'un petit écart de temps en temps, multiplié par le nombre d'habitants, cela peut entraîner une situation pouvant devenir très gênante ou dangereuse. Voici quelques rappels de bons comportements à adopter sans modération pour le bien de tous !

## Le stationnement

arrêté municipal n°117/2002 du 02/10/2002

Article 1 : le stationnement unilatéral est institué à titre permanent dans l'agglomération d'Ardentes

- Du 1er au 15 de chaque mois, du côté des numéros impairs
- Du 16 au dernier jour du mois, du côté des numéros pairs
- Le changement s'opère le dernier jour de chaque période, entre 20h30 et 21h
- Exception est faite à cette règle, rue Victor Hugo, rue de la Gare et aux emplacements matérialisés

Article 11 : le stationnement est interdit sur les parties pavées non prévues à cet effet, sauf pour les besoins des services d'urgence, des services techniques municipaux et des véhicules funéraires lors des cérémonies religieuses.

Article 12 : il est interdit à tout conducteur de faire stationner son véhicule :

- Au croisement de deux voies à moins de trois mètres de l'alignement d'angles d'habitations
- Devant les portes cochères et toute ouverture conçue pour le passage de véhicules
- Sur les emplacements réservés aux cars et aux livraisons
- Sur les parties de voies dont l'interdiction est matérialisée (ligne jaune continue)
- Les places réservées aux handicapés doivent être respectées



Interdit de stationner également :

- Sur les passages piétons
- Sur les trottoirs



Respectons impérativement la vitesse imposée par le code de la route, en particulier dans les zones urbanisées et les zones à 30



Notre cadre de vie à tous  
Nous rappelons à tous les habitants que chaque propriétaire et locataire doit tondre, nettoyer l'espace et élaguer les haies qui se situent devant sa maison le long de la voie publique.

Les jours et horaires de tonte et d'utilisation d'engins bruyants notamment dans les zones d'habitat dense (tondeuses, tronçonneuses, taille-haies, perceuses, ponceuses, bétonnières, etc...) sont les suivants :  
du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

En cas de travaux très exceptionnels en période non autorisée, discutez en amont avec vos voisins pour faciliter les échanges.



Rappel concernant les encombrants  
Afin de limiter le volume des déchets, de limiter vos déplacements en déchetterie, mais aussi de mettre fin aux décharges sauvages, Châteauroux propose à l'ensemble de ses administrés un service gratuit de collecte d'encombrants à domicile.

Pour cela il suffit de vous connecter sur le portail de Châteauroux Métropole « Mes démarches en ligne » qui vous permettra de faire à distance et à tout moment des démarches dématérialisées auprès des services de l'Agglomération. Vous pouvez bénéficier de ce service une fois par an et pour un volume maximum de 2m<sup>3</sup>. Seuls les déchets de gravats (briques, carrelages, béton, faïence...) ne sont pas pris en charge. Vos déchets sont à sortir sur le domaine public, la veille au soir (vers 20H) du jour de la collecte.